

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 521

Artikel: Quelques-uns face au colosse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 521 8 novembre 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

Quelques-uns face au colosse

La Migros, qui se fait appeler "communauté", regroupe une septantaine d'entreprises, — sans compter la banque M ni la compagnie d'assurances Secura, qui ne figurent pas au bilan consolidé. Sur ce total, 18 sociétés sont constituées en la forme de coopératives, soit: la Fédération des coopératives Migros, qui fait office de centrale de gestion et d'achat pour tout le groupe, les douze sociétés régionales, qui s'occupent principalement de la vente au détail, et cinq entreprises diverses, dont les plus importantes sont les coopératives Hotelplan (organisation de voyages) et Migrol (produits pétroliers, stations-service). Au total, les sociétés coopératives réalisent la majeure partie des ventes consolidées du groupe, qui ont atteint les 7,5 milliards de francs en 1978.

Si on ajoute à cela les quelque 5 milliards de la Coop, on voit que, dans la distribution des produits de consommation et les services courants tout au moins, l'alternative coopérative fait le poids face au secteur privé capitaliste (grands magasins, maisons à succursales, etc.).

Il reste évidemment à savoir si, dans notre pays et à l'heure actuelle, Migros et Coop peuvent encore passer pour des alternatives authentiques, — à supposer qu'elles aient jamais mérité cette qualification.

Sur ce dernier point, certains doutes sont permis. On se souvient que la Migros, fondée en société anonyme en 1925, a été transformée en coopérative en 1941 par la volonté de son actionnaire majoritaire, l'imaginaire Gottlieb Duttweiler. Le geste ne manquait pas d'allure, même si à l'époque les coopératives étaient seules autorisées à se développer alors qu'une législation de cadonais interdisait aux maisons

succursalistes d'ouvrir de nouveaux magasins! Indépendamment des motivations de "Dutti" en 1941, il vaut la peine aujourd'hui, à l'heure où l'idée coopérative connaît une nouvelle faveur aux Etats-Unis notamment, de mettre l'alternative Migros, et singulièrement le fonctionnement de la démocratie formelle qu'elle propose, à l'épreuve des faits.

Prendre les textes à la lettre et ceux qui les appliquent à leur propre jeu, tel est l'objectif d'un mouvement dénommé "Printemps Migros"; printemps dans le sens du renouveau en général, et aussi par référence à la saison des élections destinées à renouveler l'an prochain les autorités des coopératives (FCM et sociétés régionales).

L'idée n'est pas neuve, mais semble avoir cette fois quelque chance d'aboutir, surtout grâce au débat général qui s'est instauré sur le gigantisme de la Migros. Au lieu des traditionnelles élections tacites, avec délégués figurant sur une liste unique établie avec l'assentiment — pour ne pas dire sous l'égide — de la direction exécutive concernée, on devrait voir le printemps prochain, dans certaines régions tout au moins, des listes d'"opposition" sur lesquelles figureraient des coopérateurs venus d'horizons différents.

Le "groupe d'initiative" qui jusqu'ici a tenté de faire démarrer l'affaire veut saisir l'occasion des élections Migros de 1980 pour s'exprimer dans la puissante presse coopérative de Zurich (tirage des trois hebdomadaires destinés au grand public: plus d'1,1 million d'exemplaires, dont 244.000 pour le "Construire" romand). Mais Toni Holenweger, Urs Haymoz et leurs amis veulent aussi voir au-delà de cet objectif précis et rejoindre, par un discours qui serait tenu à l'intérieur de la troisième plus grande entreprise de Suisse, l'action de groupes extérieurs tels qu'associations de consommateurs, organisations écologiques et mouvements en faveur du Tiers-Monde.

SUITE ET FIN AU VERSO

Quelques-uns face au colosse

Voilà qui est sans doute fort beau, mais ciblé trop large et, partant, difficile à faire passer. Il vaudrait mieux s'en tenir à une action qui aurait pour terrain une très puissante entreprise coopérative, et viserait à tester — et promouvoir — le degré de démocratisation réelle des structures économiques. Au lieu de créer une organisation de plus pour la protection de l'environnement ou les économies d'énergie, on serait mieux inspiré de chercher à vérifier s'il y a définitivement incompatibilité entre l'efficacité de la gestion et le caractère démocratique des structures, non seulement sur le papier mais aussi dans les décisions et les faits.

La forme de participation créée par la Migros,

qui tend à intéresser le personnel aux résultats commerciaux de l'entreprise pour mieux le tenir à l'écart des centres de décision, laisse présumer que, du côté de M. Pierre Arnold et de ses collègues de la délégation de l'administration, on préfère la démocratie formelle à la variété même la plus bénigne de cogestion.

Cette présomption reste toutefois à démontrer. Il ne fait aucun doute que les managers de la Migros redoutent bien davantage une telle épreuve que l'infiltration de consommateurs super-avertis, d'écologistes pointilleux ou de tiers-mondistes généreux dans les colonnes des hebdomadaires coopératifs et dans les comités des différentes sociétés.

Pour l'heure, on en est toujours à la définition des objectifs exacts du côté des "printaniers" et à la planification de la parade Migros. Avec cette nuance qu'au siège du Limmatplatz on sait tout sur les préparatifs du printemps. Ah ! l'efficacité des méthodes de travail du colosse coopératif.

DÉFENSE

Pour une alternative à Bührle

Considérée sous l'angle de l'emploi, la production d'armements est un atout économique de première importance. Les partisans d'un assouplissement de la loi sur l'exportation d'armes helvétiques n'ont pas manqué de le faire valoir au Parlement. Nul doute cependant que la menace du chômage ne masquera pas éternellement l'importance d'un débat national sur la responsabilité de la Suisse dans la course aux armements. Dans cette perspective, l'attitude des syndicats, préoccupés à juste titre par la stabilité du marché du travail, sera sans doute déterminante. Le lancement d'une éventuelle initiative pour un contrôle démocratique des dépenses d'armement pourrait être l'occasion de faire le point de cette question controversée.

On ne s'est pas privé, dans les milieux proches

du Département militaire fédéral, de mettre systématiquement en avant ces derniers mois les retombées positives des dépenses d'armements sur une multitude d'entreprises plus ou moins spécialisées de notre pays dans la métallurgie principalement (au printemps de cette année, faut-il le rappeler, le Conseil fédéral proposait une dépense de 1787 millions de francs pour l'acquisition de matériel de guerre, la construction d'ouvrages militaires et d'acquisition de terrains).

Face à cette offensive de relations publiques du DMF, les divers groupements pacifistes ou partisans de la non-violence étaient jusqu'ici restés sans voix. Pour la première fois à notre connaissance (1), une ébauche d'alternative va être élaborée en Suisse romande, au-delà des slogans et des "bonnes intentions", au

1) Le thème du congrès du Mouvement international de la réconciliation (salle de paroisse catholique de Renens, 10/11 novembre, débat dès samedi 17 heures): "Le Droit au travail utile".

système qui lie indissolublement la prospérité nationale et l'essor commercial de Bührle — pour ne citer que cette société-là, tant elle règne sur le marché helvétique.

La brèche a été ouverte par une équipe belge du Mouvement international de la réconciliation et des Résistants à la guerre qui publiait il y a peu une étude fouillée sur le thème "Le droit au travail utile". Les auteurs de ce travail lient l'indispensable reconversion des usines d'armement à une nouvelle conception de la participation des travailleurs dans leur entreprise, revendiquant le droit d'orienter les finalités de la production.

NB. Ils sont déjà 270 adhérents, dans toute la Suisse, au groupement "Pour une politique de paix active" qui se consacre aujourd'hui essentiellement à une campagne de refus des impôts militaires. Un credo: "Afin d'augmenter notre solidarité avec les pays en voie de développement et de diminuer d'autant le gaspillage de la course aux armements. — Afin de prévoir dans le budget de la Confédération une part plus directement consacrée à une politique active de la Paix (Institut de la Paix, Service civil, défense populaire non-violente, chantier internationaux) — Afin de faire appliquer en Suisse aussi la Convention européenne des droits de l'homme qui fait un devoir moral aux nations signataires de reconnaître le droit à l'objection de conscience et d'instituer un service civil de remplacement — Nous nous engageons par une geste concret à soustraire de l'impôt pour la défense nationale (impôt fédéral direct) la part consacrée à l'armée dans le budget de la Confédération, soit environ 20%; nous nous engageons par ailleurs à refuser tout ou partie de la taxe militaire dans la mesure où nous y sommes soumis". Un principe: la "non-collaboration" comme principe essentiel de la non-violence. A titre d'illustration, cette citation d'Etienne de la Boétie (1548): "Soyez résolu de ne servir plus et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le souteniez